

Avignon, le 27 avril 2020

**Le « click and collect » :
La CCI de Vaucluse se mobilise pour encourager les achats à distance et le
retrait de commande qui restent possibles pendant le confinement**

Pour lutter efficacement contre le COVID-19, les mesures sanitaires ont conduit à fermer certains commerces afin d'éviter les contacts physiques. Le Gouvernement encourage la mise en place de solutions afin de donner aux commerçants, artisans et indépendants, dont l'activité est autorisée, les moyens de continuer leur activité dans des conditions irréprochables de sécurité sanitaire.

C'est ainsi que sous l'impulsion du Ministère de l'Economie et des Finances, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse se mobilise pour développer chez les commerçants les activités de « **Click & collect** », **c'est-à-dire l'achat à distance avec retrait en magasin, ou la livraison pour les magasins de vente n'ayant pas l'autorisation de recevoir du public**. Cela concerne tout type de commerce, alimentaire et non alimentaire, ainsi que la restauration.

Cette activité est en effet conforme à l'article 8 du décret du 23 mars 2020, sous réserve de l'application des mesures barrières, et constitue un relais d'activité précieux pour les commerçants en cette période.

Les commerces qui s'engagent à respecter les règles de protection individuelle et collective sont labellisés 'points de collecte' et une affiche sera apposée sur leur vitrine pour préciser les jours et horaires de retrait en magasin.

Les déplacements ayant pour objet le retrait d'un colis ou d'une commande sont autorisés au titre des « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité », quelle que soit la nature du bien.

Pour plus d'informations, consultez le site :
<https://www.vaucluse.cci.fr/coronavirus-2020/>
ou la cellule d'appui de la CCI :
celluleappui@vaucluse.cci.fr
04 90 14 10 32.

Le préfet de Vaucluse rappelle que chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 en adoptant les gestes barrières !